



PREFET DELEGUE DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé au Service Urbanisme de la Collectivité de Saint-Martin, à l'annexe de l'Hôtel de la Collectivité de Saint-Martin, **du 16 juin 2014 au 18 juillet 2014 inclus**, à une **enquête publique** préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération d'acquisition des parcelles cadastrées AV N° 61 et AV N° 62, sises à « Cul-de-Sac » à Saint-Martin.

Pendant la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consulter le dossier, les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou à la Collectivité territoriale de Saint-Martin avant la clôture de l'enquête.

Monsieur Patrick NERAULIUS, commissaire enquêteur, siégera au Service Urbanisme de la Collectivité de Saint-Martin, annexe de l'Hôtel de la Collectivité, 6 rue du Fort Louis à Marigot les 16, 17 et 27 juin 2014 et les 17 et 18 juillet 2014, de 9 heures à 12 heures, afin de recevoir les observations et déclarations des personnes intéressées qui souhaiteraient être entendues.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter du quatrième jour après la clôture de l'enquête en préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ou à la Collectivité de Saint-Martin.

Fait à Saint-Martin, le **16 MAI 2014**

le Préfet délégué,

Philippe CHOPIN